

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

12<sup>e</sup> Législature

**SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2001-2002**

1<sup>re</sup> séance

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 2 juillet 2002

(1<sup>er</sup> jour de séance de la session)



---

SITE OFFICIEL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR INTERNET :  
<http://www.assemblee-nationale.fr>

---

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JEAN-LOUIS DEBRÉ

1. Ouverture de la session extraordinaire 2001-2002 (p. 1819).
2. Message de M. le Président de la République (p. 1820).  
M. le président.
3. Requêtes en contestation d'opérations électorales (p. 1822).
4. Ordre du jour de l'Assemblée (p. 1822).
5. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 1822).
6. Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat (p. 1822).
7. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 1823).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JEAN-LOUIS DEBRÉ

M. le président. La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à seize heures.*)

1

### OUVERTURE

#### DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE 2001-2002

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre communication du décret de M. le Président de la République, en date du jeudi 27 juin 2002, portant convocation du Parlement en session extraordinaire.

Je donne lecture de ce décret :

« DÉCRET DU 27 JUIN 2002 PORTANT CONVOCATION  
DU PARLEMENT EN SESSION EXTRAORDINAIRE

« Le Président de la République,

« Sur le rapport du Premier ministre,

« Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,

« Décrète :

« Art. 1<sup>er</sup>. – Le Parlement est convoqué en session extraordinaire à compter du mardi 2 juillet 2002.

« Art. 2. – L'ordre du jour de la session extraordinaire comprendra :

« 1. Déclaration de politique générale en application de l'article 49, alinéa 1<sup>er</sup>, et de l'article 49, alinéa 4, de la Constitution ;

« 2. L'examen des projets de loi suivants :

« – projet de loi portant amnistie ;

« – projet de loi de finances rectificatives pour 2002 ;

« – projet de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

« – projet de loi d'orientation et de programmation pour la justice ;

« – projet de loi portant création d'un dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise ;

« 3. L'examen des projets de loi suivants, autorisant l'approbation ou la ratification d'accords internationaux :

« – projet de loi autorisant la ratification de l'accord aux fins de l'application des dispositions de la convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (ensemble deux annexes), fait à New York le 4 décembre 1995 et signé par la France le 4 décembre 1996 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal, signée à Paris le 25 mai 2000 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Agence de coopération culturelle et technique relatif au siège de l'agence et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble huit annexes), signé à Paris le 11 avril 2000 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de siège entre le Gouvernement de la République française et la Commission internationale de l'état civil, fait à Paris le 13 novembre 2000 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Roumanie relatif à la coopération dans le domaine de la défense, signé à Bucarest le 24 octobre 1998 ;

« – projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à l'établissement d'une ligne de délimitation maritime entre la France et Jersey, signé à Saint-Hélier le 4 juillet 2000 ;

« – projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif à la pêche dans la baie de Granville entre la République française et le Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (ensemble quatre échanges de notes), signé à Saint-Hélier le 4 juillet 2000 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement fédéral d'Allemagne relatif à la coopération dans l'exercice des missions de police de navigation sur le secteur franco-allemand du Rhin, fait à Vittel le 10 novembre 2000 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention de sécurité sociale du 2 octobre 1980 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise, signé à Libreville le 7 juillet 2000 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de l'accord du 20 août 1971 relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites INTELSAT tel qu'il résulte des amendements adoptés à Washington le 17 novembre 2000 (ensemble une annexe) ;

« – projet de loi autorisant la ratification de la convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, fait à Strasbourg le 13 novembre 1987 et signée par la France le 18 décembre 1996 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de siège entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne de télécommunications par satellite EUTELSAT, signé à Paris le 15 mai 2001 ;

« – projet de loi autorisant la ratification du traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne portant délimitation de la frontière dans les zones aménagées du Rhin ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil de l'Europe relatif à la protection sociale des membres du personnel employés par ladite organisation sur le territoire français, signé à Strasbourg le 12 janvier 2000 ;

« – projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéfices d'entreprises associées ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 19 décembre 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir les règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole et un protocole additionnel) modifiée par les avenants du 14 novembre 1984 et du 7 avril 1995 ;

« 4. La poursuite de l'examen des projets de loi suivants, autorisant l'approbation ou la ratification d'accords internationaux :

« – projet de loi autorisant la ratification de la convention de Londres relative à l'aide alimentaire ;

« – projet de loi autorisant la ratification des amendements à l'accord portant création de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la protection du Rhin (ensemble une annexe et un protocole de signature) ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay, signée à Assomption le 16 mars 1997 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Paraguay ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion et la fraude fiscales et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les successions (ensemble un protocole), signé à Alger le 17 octobre 1999 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 21 octobre 1976 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun, signé à Yaoundé le 28 octobre 1999 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, la fortune, les successions et les donations, signée à Conakry le 15 février 1999 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation du protocole modifiant la convention du 23 juillet 1990 relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéfices d'entreprises associées, fait à Bruxelles le 25 mai 1999 ;

« – projet de loi autorisant la ratification du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, adopté à New York le 15 novembre 2000 et signé par la France le 12 décembre 2000 ;

« – projet de loi autorisant la ratification de la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée à New York le 15 novembre 2000 et signée par la France le 12 décembre 2000 ;

« – projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adopté à New York le 15 novembre 2000 et signé par la France le 12 décembre 2000.

« Art. 3. – Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait à Kananaskis, le 27 juin 2002.

« *Signé* : JACQUES CHIRAC

« Par le Président de la République :

« *Le Premier ministre*,

« *Signé* : JEAN-PIERRE RAFFARIN »

En application des articles 29 et 30 de la Constitution, je déclare ouverte la session extraordinaire de 2001-2002.

2

#### MESSAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la République la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le texte du message dont je vous remercie de bien vouloir donner lecture mardi 2 juillet 2002 à seize heures à l'Assemblée nationale.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

« *Signé* : JACQUES CHIRAC. »

Voici les termes du message de M. le Président de la République (*Mmes et MM. les députés, à l'exception de trois d'entre eux sur les bancs du groupe socialiste, et Mmes et MM. les membres du Gouvernement se lèvent.*) :

« Monsieur le président,

« Mesdames et messieurs les députés,

« La nation s'est prononcée. Elle m'a confié un nouveau mandat. J'ai nommé le Gouvernement de la France. L'Assemblée nationale a été élue. Une politique nouvelle a commencé d'être appliquée. L'action est engagée.

« Nos compatriotes ont exprimé leur exigence de liberté, de dialogue, et de respect. Ils ont dit leur besoin d'un Etat efficace pour lutter contre la violence, le chômage et la précarité. Ils ont manifesté leur volonté de retrouver les chemins de la croissance, de l'emploi et de la puissance économique.

« Ils se sont dressés pour défendre les valeurs de la République. Au nom des droits de l'homme, la jeunesse s'est rassemblée. Avec elle, c'est toute la nation qui a lancé un appel à la vigilance et à l'engagement. Cet appel a été et sera entendu. J'en suis le garant.

« Réunis en session extraordinaire par la nécessité et l'urgence de l'action, il vous revient de donner sans délai force de loi à la volonté nationale.

« Chacun connaît aujourd'hui la situation de la France, qui doit être regardée avec lucidité et détermination.

« Notre pays n'a pas le choix de rester immobile dans un monde en mouvement, dynamique, mais aussi instable.

« Au sursaut démocratique des Français doit répondre un véritable sursaut politique pour rendre à l'action publique sa force et son efficacité.

« Tel est mon devoir aujourd'hui, tel est le devoir du Gouvernement, tel est notre devoir à tous. Ce sursaut de la volonté politique, il vous appartient, vous aussi, de l'incarner au service de la France et des Français.

« Dès le milieu de l'été, vous aurez adopté des textes essentiels pour renforcer l'autorité de l'Etat, garantir la sécurité des Français, restaurer la compétitivité de la France et assurer la solidarité nationale.

« Notre démocratie a le devoir de se rendre plus proche des attentes des Français. C'est ainsi que l'abstention reculera. Les institutions de la République sont un bien précieux. C'est en les faisant vivre au service de tous que chacun de nos concitoyens ressentira le besoin de participer par son vote aux grands choix de la nation.

« Le contrat passé avec les Français implique une exigence de résultats. Du respect de cette exigence dépendra leur confiance.

« Chaque année, avant la fin de la session ordinaire, le Gouvernement rendra compte de la mise en œuvre des engagements pris devant le pays, annoncera les étapes suivantes de son action, engagera sa responsabilité devant l'Assemblée nationale et sollicitera l'approbation par le Sénat d'une déclaration de politique générale.

« En démocratie, le Gouvernement doit pouvoir s'appuyer sur une majorité cohérente et stable. Ce sera désormais le cas. Mais une démocratie apaisée doit aussi faire toute sa place à l'opposition. Je serai attentif au respect de cet impératif qui est au cœur du dialogue républicain. *(Murmures sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe des députés communistes et républicains.)*

« Les exigences de l'action au service de l'intérêt national seront lourdes, les obstacles à franchir seront nombreux. Mais je sais que chacun d'entre vous a conscience de l'ampleur et de la difficulté de la tâche.

« Garantir la sécurité des personnes et des biens, protéger nos concitoyens contre les atteintes croissantes portées à l'environnement, prévenir les risques alimentaires et les dangers industriels.

« Préserver et consolider notre protection sociale. Assurer l'avenir des retraites. Donner un nouveau souffle à notre système de santé.

« Protéger les plus faibles, faire reculer le chômage, combattre la pauvreté et l'exclusion, lutter résolument contre les discriminations qui contredisent tout ce qui fait la force de l'idéal français.

« Permettre aux Français de travailler et d'entreprendre sans entrave, de réaliser leurs projets, de réussir, de profiter des fruits de leurs efforts. Ouvrir ainsi à la France un nouvel espace de création, d'activité, de croissance et d'emploi.

« Enfin, redonner toute sa force et sa réalité au principe d'égalité des chances. Faire le pari de l'intelligence, perfectionner notre système éducatif, combattre l'illettrisme, faire reculer l'échec scolaire, organiser la formation tout au long de la vie.

« Depuis deux mois, le Gouvernement de M. Jean-Pierre Raffarin agit sans relâche. Demain, il s'assurera de votre confiance pour poursuivre l'action engagée au service des Français.

« Un profond changement est nécessaire dans les méthodes de l'action publique.

« L'exigence de la responsabilité doit se traduire par le renforcement des pouvoirs de contrôle du Parlement. Dans le prolongement direct des principes consacrés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, je souhaite que le Parlement se donne désormais réellement les moyens d'évaluer l'action publique. Ceux qui votent

la loi doivent pouvoir s'assurer de sa bonne application par le Gouvernement et l'administration. La représentation nationale n'épuise pas sa mission au service de la volonté générale quand elle a énoncé le droit.

« Le moment est venu par ailleurs de reprendre la longue marche, si souvent contrariée, vers la décentralisation, pour mettre en place une nouvelle architecture des pouvoirs. Les décisions intéressant nos concitoyens devront désormais être prises au niveau le plus proche des réalités. J'appelle à un grand débat national sur les libertés et les responsabilités locales. Je souhaite une réforme profonde du titre XII de notre Constitution qui traite des rapports de l'Etat et des collectivités locales, en métropole comme outre mer.

« Nous devons également inscrire dans notre pratique et notre droit la priorité donnée au dialogue social. Les partenaires sociaux seront systématiquement invités à négocier sur les grandes réformes qui intéressent les relations du travail, avant toute initiative législative du Gouvernement.

« La loi doit fixer un cadre et des règles essentielles, en veillant à la simplicité de leur application. Mais il faut désormais que notre droit fasse toute leur place au contrat et à la liberté individuelle.

« Enfin, trop longtemps différée, la réforme de l'Etat s'impose aujourd'hui comme un impératif majeur. L'administration et les services publics doivent accélérer leurs efforts de modernisation, réformer leurs habitudes, pour que l'Etat soit plus efficace, que ses procédures soient plus souples et que la qualité du service rendu aux Français réponde pleinement aux exigences de nos compatriotes.

« Une démocratie apaisée, une cohésion nationale renforcée, un dynamisme économique retrouvé, une capacité de défense confortée, donneront à notre pays les moyens de participer davantage aux progrès de l'Union européenne et de s'engager plus encore pour nos idéaux universels, pour la maîtrise de la mondialisation, pour la solidarité avec les pays pauvres et pour la sauvegarde de notre planète.

« Fidèle à sa vocation, la France œuvrera avec détermination à l'apaisement des tensions dans un monde trop souvent injuste et brutal, ainsi qu'au rapprochement des peuples, au dialogue des cultures et à la paix.

« Mesdames et messieurs les députés,

« La politique de la France doit être portée par une grande ambition nationale. Une ambition partagée. Une ambition à la mesure des attentes qu'expriment nos compatriotes. Une ambition digne de notre peuple et de son histoire.

« Respectueux du mandat que les Français m'ont donné, je serai respectueux des prérogatives qui sont les vôtres.

« Garant de l'unité nationale, j'entends être le gardien vigilant d'une exigence : celle de l'efficacité d'une action publique que je veux attentive aux besoins de toutes et de tous.

« Que chacun, ayant mesuré sa responsabilité, accomplisse sa mission au service du peuple français !

« Vive la République ! Vive la France ! » *(Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

L'Assemblée nationale donne acte à M. le Président de la République de son message, qui sera imprimé et distribué sous le n° 18.

3

### REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article LO 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication de cent requêtes en contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

4

### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra au cours de la session extraordinaire jusqu'au dimanche 4 août 2002 inclus a été fixé ce matin en conférence des présidents.

Cet ordre du jour sera annexé au compte rendu de la présente séance.

5

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. Jean-Pierre Brard une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la politique d'acquisitions d'entreprises de Vivendi Universal, sur la capacité de Vivendi Environnement de remplir ses missions de service public après sa cession partielle et sur l'opportunité de nationaliser ce secteur d'activité de Vivendi Universal ainsi que sur les conséquences fiscales du montage de cession.

Cette proposition de résolution, n° 5, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

6

### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ADOPTÉS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du protocole contre le trafic illégal de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée.

Ce projet de loi, n° 6, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée.

Ce projet de loi, n° 7, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention des

Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Ce projet de loi, n° 8, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay.

Ce projet de loi, n° 9, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay.

Ce projet de loi, n° 10, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay.

Ce projet de loi, n° 11, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéfices d'entreprises associées.

Ce projet de loi, n° 12, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation à l'avenant à la convention du 19 décembre 1980 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole et un protocole additionnel) modifiée par les avenants du 14 novembre 1984 et du 7 avril 1995.

Ce projet de loi, n° 13, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion et la fraude fiscales et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les successions (ensemble un protocole).

Ce projet de loi, n° 14, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 21 octobre 1976 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun.

Ce projet de loi, n° 15, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, la fortune, les successions et les donations.

Ce projet de loi, n° 16, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation du protocole modifiant la convention du 23 juillet 1990 relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéficiaires d'entreprises associées.

Ce projet de loi, n° 17, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

7

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Mercredi 3 juillet 2002, à quinze heures, séance publique :

Déclaration de politique générale du Gouvernement, débat et vote par scrutin public à la tribune sur cette déclaration, en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

#### ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 2 juillet 2002)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra du mardi 2 juillet au dimanche 4 août 2002 inclus a été ainsi fixé :

##### Mardi 2 juillet 2002 :

L'après-midi, à 16 heures :

Ouverture de la session extraordinaire 2001-2002.  
Message de M. le Président de la République.

##### Mercredi 3 juillet 2002 :

L'après-midi, à 15 heures :

Déclaration de politique générale du Gouvernement, débat sur cette déclaration et vote par scrutin public en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution.

##### Mardi 9 juillet 2002 :

L'après-midi, à 15 heures :

*Sous réserve de son dépôt*, discussion du projet de loi d'amnistie.

##### Mercredi 10 juillet 2002 :

L'après-midi, à 16 h 30, et, éventuellement, le soir, à 21 heures :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

##### Mardi 16 juillet 2002 :

L'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 21 heures :

*Sous réserve de son dépôt*, discussion du projet de loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure.

##### Mercredi 17 juillet 2002 :

L'après-midi, à 15 heures, et, éventuellement, le soir, à 21 heures : suite de l'ordre du jour de la veille.

##### Jeudi 18 juillet 2002 :

Le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 21 heures :

*Sous réserve de son dépôt*, discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2002.

##### Éventuellement, vendredi 19 juillet 2002 :

Le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

##### Mercredi 24 juillet 2002 :

L'après-midi, à 15 heures :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (n° 6).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (n° 7).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (n° 8).

*Sous réserve de son adoption par le Sénat*, discussion du projet de loi autorisant la ratification de l'accord aux fins de l'application des dispositions de la convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (ensemble deux annexes).

*Sous réserve de son adoption par le Sénat*, discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à l'accord entre l'Agence de coopération culturelle et technique et le Gouvernement de la République française relatif au siège de l'agence et à ses privilèges et immunités sur le territoire français.

*Sous réserve de son adoption par le Sénat*, discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de siège entre le Gouvernement de la République française et la Commission internationale de l'état civil.

*Sous réserve de son adoption par le Sénat*, discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord du 20 août 1971 relatif à l'Organisation internationale des télécommunications par satellites « INTELSAT » tel qu'il résulte des amendements adoptés à Washington le 17 novembre 2000.

*Sous réserve de son adoption par le Sénat*, discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de siège entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne de télécommunications par satellites « EUTELSAT ».

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay (n° 9).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay (n° 10).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay (n° 11).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéficiaires d'entreprises associées (n° 12).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 19 décembre 1980 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole et un protocole additionnel), modifiée par les avenants du 14 novembre 1984 et du 7 avril 1995 (n° 13).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion et la fraude fiscales et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les successions (ensemble un protocole) (n° 14).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 21 octobre 1976 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun (n° 15).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, la fortune, les successions et les donations (n° 16).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation du protocole modifiant la convention du 23 juillet 1990 relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéficiaires d'entreprises associées (n° 17).

### Mardi 30 juillet 2002 :

L'après-midi, à 15 heures :

*Sous réserve de son dépôt et de sa transmission par le Sénat, discussion du projet de loi portant création d'un dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise.*

### Mercredi 31 juillet 2002 :

L'après-midi, à 15 heures :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

### Judi 1<sup>er</sup> août 2002 :

Le matin, à 9 heures :

*Sous réserve de son dépôt et de sa transmission par le Sénat, discussion du projet de loi d'orientation et de programmation sur la justice.*

L'après-midi, à 15 heures :

*Éventuellement, discussion des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances rectificative pour 2002.*

Suite de l'ordre du jour du matin.

Le soir, à 21 heures :

*Éventuellement, discussion des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant création d'un dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise.*

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation et de programmation sur la justice.

### Vendredi 2 août 2002 :

Le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, et, éventuellement, le soir, à 21 heures :

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation et de programmation sur la justice.

*Éventuellement, samedi 3 et dimanche 4 août 2002 :*

Navettes diverses.

## REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Communication du Conseil constitutionnel  
en application de l'article L.O. 181 du code électoral

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée	NUMÉRO de la requête
Toutes les circonscriptions à l'exception des deux circonscriptions de Polynésie française.....		2002-2665
Ain (4 <sup>e</sup> ).....	M. Voisin Michel.	2002-2715
Allier (1 <sup>re</sup> ).....	M. Périssol Pierre-André.	2002-2741
Allier (1 <sup>re</sup> ).....	M. Périssol Pierre-André.	2002-2687
Alpes-de-Haute-Provence (1 <sup>re</sup> ).....	M. Bianco Jean-Louis.	2002-2664
Alpes-de-Haute-Provence (1 <sup>re</sup> ).....	M. Bianco Jean-Louis.	2002-2663
Alpes-Maritimes (1 <sup>re</sup> ).....	M. Rivière Jérôme.	2002-2659
Alpes-Maritimes (1 <sup>re</sup> ).....	M. Rivière Jérôme.	2002-2762
Ariège (1 <sup>re</sup> ).....	M. Bonrepaux Augustin.	2002-2680
Bouches-du-Rhône (1 <sup>re</sup> ).....	M. Blum Roland.	2002-2753
Bouches-du-Rhône (3 <sup>e</sup> ).....	M. Roatta Jean.	2002-2737
Bouches-du-Rhône (4 <sup>e</sup> ).....	M. Dutoit Frédéric.	2002-2736
Bouches-du-Rhône (5 <sup>e</sup> ).....	M. Muselier Renaud.	2002-2751
Bouches-du-Rhône (6 <sup>e</sup> ).....	M. Teissier Guy.	2002-2746
Bouches-du-Rhône (7 <sup>e</sup> ).....	Mme Andrieux-Bacquet Sylvie.	2002-2745
Bouches-du-Rhône (7 <sup>e</sup> ).....	Mme Andrieux-Bacquet Sylvie.	2002-2703
Bouches-du-Rhône (8 <sup>e</sup> ).....	M. Masse Christophe.	2002-2671
Bouches-du-Rhône (8 <sup>e</sup> ).....	M. Masse Christophe.	2002-2758
Bouches-du-Rhône (9 <sup>e</sup> ).....	M. Deflesselles Bernard.	2002-2750
Bouches-du-Rhône (10 <sup>e</sup> ).....	M. Mallie Richard.	2002-2704
Bouches-du-Rhône (10 <sup>e</sup> ).....	M. Mallie Richard.	2002-2740
Bouches-du-Rhône (10 <sup>e</sup> ).....	M. Mallie Richard.	2002-2747
Bouches-du-Rhône (11 <sup>e</sup> ).....	M. Kert Christian.	2002-2744
Bouches-du-Rhône (12 <sup>e</sup> ).....	M. Diard Eric.	2002-2749
Bouches-du-Rhône (13 <sup>e</sup> ).....	M. Vaxès Michel.	2002-2752
Bouches-du-Rhône (14 <sup>e</sup> ).....	Mme Joissains Masini Maryse.	2002-2754
Bouches-du-Rhône (15 <sup>e</sup> ).....	M. Vachet Léon.	2002-2735
Bouches-du-Rhône (16 <sup>e</sup> ).....	M. Chassain Roland.	2002-2748
Calvados (2 <sup>e</sup> ).....	M. Thomas Rodolphe.	2002-2699
Corse-du-Sud (2 <sup>e</sup> ).....	M. de Rocca Serra Camille.	2002-2716
Haute-Corse (1 <sup>re</sup> ).....	M. Zuccarelli Emile.	2002-2738
Côte-d'Or (5 <sup>e</sup> ).....	M. Suguenot Alain.	2002-2662
Côtes-d'Armor (2 <sup>e</sup> ).....	M. Gaubert Jean.	2002-2689
Dordogne (3 <sup>e</sup> ).....	M. de Saint-Sernin Frédéric.	2002-2698
Finistère (1 <sup>re</sup> ).....	Mme Ramonet Marcelle.	2002-2728
Hérault (2 <sup>e</sup> ).....	M. Domergue Jacques.	2002-2718
Isère (3 <sup>e</sup> ).....	M. Destot Michel.	2002-2679
Lot-et-Garonne (3 <sup>e</sup> ).....	M. Merly Alain.	2002-2733
Meurthe-et-Moselle (7 <sup>e</sup> ).....	M. Jacque Edouard.	2002-2739
Moselle (1 <sup>re</sup> ).....	M. Grosdidier François.	2002-2695
Nord (8 <sup>e</sup> ).....	M. Vignoble Gérard.	2002-2693
Nord (21 <sup>e</sup> ).....	M. Borloo Jean-Louis.	2002-2673
Pas-de-Calais (5 <sup>e</sup> ).....	M. Lengagne Guy.	2002-2723
Pas-de-Calais (9 <sup>e</sup> ).....	M. Flajolet André.	2002-2684
Pas-de-Calais (11 <sup>e</sup> ).....	M. Cabiddu Marcel.	2002-2721
Pas-de-Calais (14 <sup>e</sup> ).....	M. Facon Albert.	2002-2678
Puy-de-Dôme (3 <sup>e</sup> ).....	M. Giscard d'Estaing Louis.	2002-2683
Pyrénées-Orientales (3 <sup>e</sup> ).....	M. Calvet François.	2002-2759
Rhône (1 <sup>re</sup> ).....	Mme Comparini Anne-Marie.	2002-2719
Rhône (14 <sup>e</sup> ).....	M. Gerin André	2002-2669
Savoie (1 <sup>re</sup> ).....	M. Dord Dominique.	2002-2682
Paris (1 <sup>re</sup> ).....	Mme Billard Martine.	2002-2690
Paris (12 <sup>e</sup> ).....	M. Balladur Edouard	2002-2667
Paris (17 <sup>e</sup> ).....	Mme Lepetit Annick.	2002-2697
Paris (19 <sup>e</sup> ).....	M. Vaillant Daniel.	2002-2661
Paris (19 <sup>e</sup> ).....	M. Vaillant Daniel.	2002-2696
Paris (21 <sup>e</sup> ).....	M. Charzat Michel.	2002-2668
Seine-Maritime (4 <sup>e</sup> ).....	M. Fabius Laurent.	2002-2730
Seine-Maritime (6 <sup>e</sup> ).....	M. Merville Denis.	2002-2694
Seine-Maritime (9 <sup>e</sup> ).....	M. Fidelin Daniel.	2002-2729
Seine-et-Marne (1 <sup>re</sup> ).....	M. Mignon Jean-Claude.	2002-2705
Seine-et-Marne (2 <sup>e</sup> ).....	M. Julia Didier.	2002-2706
Seine-et-Marne (3 <sup>e</sup> ).....	M. Jégo Yves.	2002-2648

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée	NUMÉRO de la requête
Seine-et-Marne (4 <sup>e</sup> ).....	M. Jacob Christian.	2002-2707
Seine-et-Marne (5 <sup>e</sup> ).....	M. Drut Guy.	2002-2708
Seine-et-Marne (6 <sup>e</sup> ).....	M. Copé Jean-François.	2002-2709
Seine-et-Marne (7 <sup>e</sup> ).....	M. Cova Charles.	2002-2710
Seine-et-Marne (8 <sup>e</sup> ).....	Mme Brunel Chantal.	2002-2711
Seine-et-Marne (9 <sup>e</sup> ).....	M. Geoffroy Guy.	2002-2712
Deux-Sèvres (2 <sup>e</sup> ).....	Mme Royal Ségolène.	2002-2677
Var (1 <sup>re</sup> ).....	Mme Levy Geneviève.	2002-2702
Var (2 <sup>e</sup> ).....	M. Vitel Philippe.	2002-2701
Var (6 <sup>e</sup> ).....	Mme Pons Josette.	2002-2700
Var (6 <sup>e</sup> ).....	Mme Pons Josette.	2002-2666
Vaucluse (1 <sup>re</sup> ).....	Mme Roig Marie-José.	2002-2670
Vaucluse (3 <sup>e</sup> ).....	M. Ferrand Jean-Michel.	2002-2732
Vaucluse (4 <sup>e</sup> ).....	M. Mariani Thierry.	2002-2726
Essonne (1 <sup>re</sup> ).....	M. Vallis Manuel.	2002-2676
Hauts-de-Seine (2 <sup>e</sup> ).....	M. Aeschlimann Manuel.	2002-2660
Hauts-de-Seine (5 <sup>e</sup> ).....	M. Balkany Patrick.	2002-2654
Hauts-de-Seine (5 <sup>e</sup> ).....	M. Balkany Patrick.	2002-2674
Hauts-de-Seine (5 <sup>e</sup> ).....	M. Balkany Patrick.	2002-2742
Hauts-de-Seine (8 <sup>e</sup> ).....	M. Guillet Jean-Jacques.	2002-2727
Hauts-de-Seine (12 <sup>e</sup> ).....	M. Pemezec Philippe.	2002-2688
Hauts-de-Seine (12 <sup>e</sup> ).....	M. Pemezec Philippe.	2002-2692
Hauts-de-Seine (12 <sup>e</sup> ).....	M. Pemezec Philippe.	2002-2714
Seine-Saint-Denis (2 <sup>e</sup> ).....	M. Braouezec Patrick.	2002-2691
Seine-Saint-Denis (4 <sup>e</sup> ).....	Mme Buffet Marie-George.	2002-2760
Seine-Saint-Denis (5 <sup>e</sup> ).....	M. Lagarde Jean-Christophe.	2002-2658
Seine-Saint-Denis (7 <sup>e</sup> ).....	M. Brard Jean-Pierre.	2002-2655
Seine-Saint-Denis (7 <sup>e</sup> ).....	M. Brard Jean-Pierre.	2002-2651
Seine-Saint-Denis (12 <sup>e</sup> ).....	M. Raoult Eric.	2002-2743
Val-de-Marne (4 <sup>e</sup> ).....	M. Benisti Jacques.	2002-2681
Val-d'Oise (2 <sup>e</sup> ).....	M. Poniatowski Axel.	2002-2675
Val-d'Oise (5 <sup>e</sup> ).....	M. Mothron Georges.	2002-2672
Guadeloupe (1 <sup>re</sup> ).....	M. Jalon Eric René.	2002-2652
Martinique (2 <sup>e</sup> ).....	M. Almont Alfred.	2002-2720
Réunion (2 <sup>e</sup> ).....	Mme Bello Huguette.	2002-2717
Wallis-et-Futuna (1 <sup>re</sup> ).....	M. Brial Victor.	2002-2756
Wallis-et-Futuna (1 <sup>re</sup> ).....	M. Brial Victor.	2002-2755

#### DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'UNION EUROPÉENNE

##### *Candidatures transmises à la présidence*

MM. Jean-Pierre Abelin, Alfred Almont, René André, Bernard Deflesselles, Michel Delebarre, Bernard Derosier, Nicolas Dupont-Aignan, Jacques Floch, Pierre Forgues, Mme Arlette Franco, MM. Daniel Garrigue, Pierre Goldberg, François Grosdidier, Mme Elisabeth Guigou, MM. François Guillaume, Michel Herbillon, Patrick Hoguet, Mme Anne-Marie Idrac, MM. Marc Laffineur, Jérôme Lambert, Edouard Landrain, Robert Lecou, Pierre Lellouche, Guy Lengagne, Pierre Lequiller, Louis-Joseph Manscour, Thierry Mariani, Philippe Martin (UMP), Jacques Myard, Christian Paul, Christian Philip, Didier Quentin, André Schneider, Jean-Marie Sermier, Mme Irène Tharin, M. René-Paul Victoria.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du mercredi 3 juillet 2002.

#### DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

##### *Candidatures transmises à la présidence*

MM. Joël Beaugendre, Emile Blessig, André Chassaing, Jean Diebold, Jean-Pierre Dufau, Philippe Folliot, Nicolas Forissier, Jean Launay, Patrick Lemasle, Jacques Le Nay, Alain Marleix, Mmes Henriette Martinez, Marie-Françoise Pérol-Dumont, MM. Serge Poignant, Max Roustan.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du mercredi 3 juillet 2002.

#### DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

##### *Candidatures transmises à la présidence*

Mmes Patricia Adam, Martine Aurillac, M. Pierre-Christophe Baguet, Mmes Brigitte Baresges, Chantal Bourrague, Danièle Bousquet, M. Philippe Briand, Mmes Chantal Brunel, Martine Carrillon-Couvreur, M. Richard Cazenave, Mmes Marie-Françoise Clergeau, Anne-Marie Comparini, MM. Edouard Courtial, Patrick Delnatte, Mmes Catherine Génisson, Claude Greff, M. Laurent Hénart, Mmes Muguette Jacquaint, Conchita Lacuey, Marguerite Lamour, M. Jean Leonetti, Mmes Geneviève Levy, Martine Lignières-Cassou, Hélène Mignon, Françoise de Panafieu, Béatrice Pavy, Valérie Pecresse, Bérengère Poletti, Josette Pons, Marcelle Ramonet, MM. Bernard Roman, Jean-Marc Roubaud, Martial Saddier, Mmes Catherine Vautrin, Béatrice Vernaudon, Marie-Jo Zimmermann.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du mercredi 3 juillet 2002.

#### OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

##### *Candidatures transmises à la présidence*

MM. Jean Bardet, Christian Bataille, Claude Birraux, Jean-Pierre Brard, Christian Cabal, Alain Claeys, Pierre Cohen, Jean-Marie Demange, Jean Dionis du Séjour, Jacques Domergue, Claude Gatignol, Louis Guédon, Christian Kert, Pierre Lasbordes, Jean-Yves Le Déaut, Jean-Louis Léonard, Pierre-André Périssol, Serge Poignant.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du mercredi 3 juillet 2002.

#### MODIFICATION À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et Décrets, du 3 juillet 2002)

##### GRUPE DES DÉPUTÉ-E-S COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS

(22 membres au lieu de 21)

Ajouter le nom de M. Maxime Gremetz.

##### LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(20 au lieu de 21):

Supprimer le nom de M. Maxime Gremetz.

#### TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

##### *Transmissions*

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

Communication du 27 juin 2002

N° E 2030 (annexe VIII). – Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 2003. – Volume 0. – Introduction générale (COM [2002] 300).

N° E 2030 (annexe IX). – Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 2003. – Volume 1 : A. – Financement du budget général ; B. – Etat général des recettes ; C. – Effectifs ; D. – Patrimoine immobilier (COM [2002] 300).

Communication du 28 juin 2002

N° E 2030 (annexe X). – Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 2003. – Volume 4. – Tome III. – Section III. – Commission. – Annexe I : Recherche et développement technologique. – Annexe II : Emprunts et prêts garantis par le budget général. – Annexe III : Espace économique européen. – Annexe IV : Liste des lignes budgétaires ouvertes aux pays associés d'Europe centrale et orientale à Chypre, à Malte et à la Turquie. – Annexe V : Classification des crédits en dépenses obligatoires et en dépenses non obligatoires (COM [2002] 300).

Communication du 1<sup>er</sup> juillet 2002

N° E 2035. – Règlement du Conseil concernant l'attribution de certaines fonctions nouvelles au Système d'information Schengen, en particulier dans le cadre de la lutte contre le terrorisme : actes législatifs et autres instruments (9407/02 SIS 38 SCHENGEN 1).

N° E 2036. – Décision du Conseil concernant l'attribution de certaines fonctions nouvelles au Système d'information Schengen, en particulier dans le cadre de la lutte contre le terrorisme : actes législatifs et autres instruments (9408/02 SIS 39 SCHENGEN 2).

N° E 2037. – Acte du Conseil modifiant le statut du personnel d'Europol : actes législatifs et autres instruments (9566/02 EUROPOL 43).

N° E 2038. – Proposition de règlement du Conseil relatif à un mécanisme de sauvegarde transitoire applicable aux importations de certains produits de la République populaire de Chine et modifiant le règlement (CE) n° 519/94 du Conseil relatif au régime commun applicable aux importations de certains pays tiers (COM [2002] 342 final).

## ABONNEMENTS

(TARIFS 2002)

ÉDITIONS		TARIF abonnement France et outre-mer	FRANCE participation forfaitaire aux frais d'expédition *	ÉTRANGER participation forfaitaire aux frais d'expédition *
Codes	Titres			
		Euros	Euros	Euros
	<b>DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>			
<b>03</b>	Compte rendu..... 1 an	<b>20,30</b>	<b>47,60</b>	<b>107,30</b>
<b>33</b>	Questions..... 1 an	<b>20,20</b>	<b>33,40</b>	<b>59,50</b>
<b>83</b>	Table compte rendu.....	<b>9,80</b>	<b>5,30</b>	<b>13,60</b>
<b>93</b>	Table questions.....	<b>9,70</b>	<b>3,30</b>	<b>8,90</b>
	<b>DÉBATS DU SÉNAT :</b>			
<b>05</b>	Compte rendu..... 1 an	<b>18,60</b>	<b>39,60</b>	<b>87,80</b>
<b>35</b>	Questions..... 1 an	<b>18,40</b>	<b>24,50</b>	<b>49,40</b>
<b>85</b>	Table compte rendu.....	<b>9,80</b>	<b>4,40</b>	<b>6,70</b>
<b>95</b>	Table questions.....	<b>6,20</b>	<b>3,20</b>	<b>4,70</b>
	<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>			
<b>07</b>	Série ordinaire..... 1 an	<b>204,00</b>	<b>172,10</b>	<b>366,80</b>
<b>27</b>	Série budgétaire..... 1 an	<b>48,10</b>	<b>4,90</b>	<b>10,40</b>
	<b>DOCUMENTS DU SÉNAT :</b>			
<b>09</b>	Un an.....	<b>195,70</b>	<b>151,10</b>	<b>307,30</b>
<p><b>Les DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>03</b> : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- <b>33</b> : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p><b>Les DÉBATS du SÉNAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>05</b> : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- <b>35</b> : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p><b>Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>07</b> : projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions ;</li> <li>- <b>27</b> : projets de lois de finances.</li> </ul> <p><b>Les DOCUMENTS du SÉNAT</b> comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.</p>				
<b>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande</b>				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne (outre-mer et l'étranger), paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination (* ) Décret n° 2001-955 du 19 octobre 2001				
DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 STANDARD : 01-40-58-75-00 — RENSEIGNEMENTS DOCUMENTAIRES : 01-40-58-79-79 — TÉLÉCOPIE : 01-45-79-17-84				

Prix du numéro : **0,69** b